

Plan de reprise des cultes dans nos locaux

Ce plan de reprise se base sur le plan de protection du Réseau évangélique suisse du 20 mai 2020. Il pourra évoluer avec les prochaines recommandations et/ou l'évolution de la situation vers un assouplissement ou un resserrement. Il diffère du "plan de protection" à proprement dit qui est plutôt à destination externe (La FREE, autorités communales et cantonales, ...).

Culte sous inscriptions

Pour participer aux cultes, un formulaire d'inscription sera disponible sur le site internet de la Croisée jusqu'à la levée des mesures de sécurité. Les inscriptions seront ouvertes du mardi au samedi précédents les cultes.

50 places au maximum

En respect des normes du plan de protection, nous ne pouvons accueillir qu'un maximum de 50 personnes, y compris les officiants, les musiciens et l'équipe technique. Si vous ne pouvez participer à un culte car la salle est complète, nous ferons notre possible pour vous accueillir la semaine suivante.

Qui pourra être présent ?

Pourront être présentes au culte toutes les personnes, de tout âge, ne présentant pas de risque de santé personnelle, ni fièvre ou autre symptôme possible du Covid19.

Respect des règles

Pour maintenir nos célébrations, nous devons impérativement nous conformer aux directives sanitaires en vigueur. Le but visé n'est ni plus ni moins que la protection de la santé et de la vie d'autrui.

Masques de protection et gel hydroalcoolique

Des masques de protection sont à disposition à l'accueil dans la mesure du stock disponible. Toute personne participant au culte doit respecter les gestes de distanciation physique et spatiale (distance interpersonnelle, pas de contacts physiques) et doit se laver soigneusement les mains au gel hydroalcoolique fourni par nos soins.

L'accueil

L'équipe d'accueil procédera à quelques formalités lors de votre arrivée. Elle comptera le nombre de personnes et notera les noms, prénoms et numéros de téléphone pour la traçabilité si une personne a été testée positive au Covid19. Les personnes qui ne sont pas dans le fichier d'adresse de la Croisée devront en plus laisser leur adresse.

Déplacements à l'intérieur des locaux et placement dans la salle

La circulation des personnes est organisée au moyen d'un marquage au sol afin d'éviter tout croisement de flux. L'entrée principale sert d'entrée et la porte vitrée de la salle principale de sortie. Une disposition spéciale des chaises est prescrite, en conformité aux instructions de l'OFSP. Un espace d'une chaise doit être respecté entre chaque chaise, sauf si les personnes font partie du même foyer.

Offrande

Pour recueillir les offrandes, un panier est mis à disposition à la sortie. Par ailleurs, il est aussi possible de contribuer aux dons au moyen d'un virement bancaire.

Jusqu'à quand ?

Ces dispositions sont valables jusqu'à nouvel ordre et toute modification notable sera signalée.

Le Conseil, mis à jour du 15 septembre 2021